

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 24 NOVEMBRE 2014

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 24 Novembre 2014 à 18 H 30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Tous les membres étaient présents ou représentés.

BS 2014 BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget supplémentaire 2014 comme suit :

Dépenses comme recettes de fonctionnement : 72.000€

Dépenses comme recettes d'investissement: 44.230€

Extension Périmètre SMEG

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, un arrêté relatif au projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzes a été pris par la Préfecture du Gard.

Cette extension de périmètre fait suite à l'arrêté préfectoral n°2013-217-0002 du 5 août 2013 portant fusion de trois syndicats d'électricité pour créer le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard et notamment à son article 17 qui prévoit l'adhésion de ces quatre communes urbaines au syndicat mixte.

L'adhésion des quatre collectivités au SMEG constitue la dernière étape du processus engagé tendant à l'exercice du service public de la distribution d'électricité sur la totalité du territoire départemental par un unique syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L.2224-31 IV du CGCT.

L'accord des membres étant requis à la majorité qualifiée, l'organe délibérant de la collectivité est invité à se prononcer sur ces admissions dans le délai de trois mois à compter de la présente notification. Au-delà de ce délai, en l'absence de décision, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions), donne un avis favorable à l'admission des 4 communes susdites au SMEG.

JUMELAGE SUMENE/QUISTINIC DENONCIATION DE LA CONVENTION ET DE LA CHARTE

Vu l'absence de propositions de réels projets d'échanges.

Vu que les associations de Sumène n'ont pas manifesté d'intentions de s'investir dans le jumelage.

Vu le peu d'élus désireux de faire partie du Conseil d'administration du Comité de Jumelage (5 membres de droit étaient nécessaires).

Vu que le comité de jumelage n'a pas rempli sa mission de promotion auprès des habitants.

Vu que la commune est engagée financièrement par une dotation annuelle.

La majorité des élus ne désire plus assumer la responsabilité à laquelle s'était engagée la commune en 2008.

Monsieur le Maire met fin à l'existence du jumelage.

Le comité de jumelage étant dissous de fait la commune laisse le choix aux responsables de poursuivre ou non ses activités au travers d'une simple association.

Confirmation Choix des entreprises pour la mise en œuvre d'un traitement de déshydratation des boues STEP de Sumène

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 30 septembre 2014 par laquelle suite à la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 26-II et 28 du Code des marchés Publics) pour la mise en œuvre d'un traitement de déshydratation des boues à la station d'épuration de Sumène le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux (Mandataire), Pro G+ et Barral Munoz, a été choisi. Monsieur le Maire précise également que la consultation a fait l'objet d'une publication au Midi Libre n°24913, du 22 janvier 2014 conformément à l'article 40-IV-1 du code des marchés Publics. Quatre plis ont été déposés et au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée, avec

l'approbation du Conseil Municipal (4 abstentions et 15 pour) au Groupement des Entreprises Lyonnaise des Eaux (Mandataire), Pro G+ et Barral Munoz pour son offre de base après négociation d'un montant de 296 990,10 € HT soit 356 388,12 € TTC. Vu les éclaircissements donnés Monsieur le Maire souhaite la confirmation du vote du 30 septembre 2014. Le Conseil Municipal à l'unanimité, réitère son approbation sur le choix du groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux (Mandataire), Pro G+ et Barral Munoz ainsi que l'ensemble de la délibération précédente.

Orientations Pour la révision du POS valant PLU

Elue en mars 2014, la nouvelle équipe municipale de Sumène se voit dans l'obligation de réaliser le Plan local d'Urbanisme dans un délai extrêmement court. Cependant, malgré l'urgence, elle désire se donner les moyens d'étudier l'ensemble des données actuelles, afin de mieux réfléchir aux orientations futures. Les élus sont convaincus de l'intérêt d'axer le développement du village sur 8 principes de base, ils veulent :

- Préserver le capital paysager et la biodiversité en respectant les espaces naturels ainsi que les rivières et leurs berges.
- Encourager le maintien ou l'installation des agriculteurs, notamment dans la filière sous sigle officiel de qualité, en s'appuyant sur un diagnostic approfondi.
- Préserver le capital architectural et mettre en valeur le patrimoine.
- Maîtriser l'augmentation de la population, tout en veillant à la mixité sociale et à l'équilibre entre les générations.
- Faciliter le bien vivre ensemble grâce à une politique sociale de terrain, un soutien aux associations et à la culture vivante.
- Contribuer à un développement économique basé sur le tourisme vert, la promotion des produits locaux, le commerce de proximité, les industries traditionnelles textile et bois, les industries innovantes, l'artisanat de qualité.
- Engager une démarche de développement durable, encourager les économies d'énergie .
- S'inscrire dans des réseaux pour mettre en œuvre les projets de façon cohérente, notamment par le travail de la commission « Aménagement de l'espace/Développement durable » qu'ils ont instituée à la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, ainsi que par leurs délégations au « Pays », au Parc national des Cévennes et au SIVU-rivières.

Conscients que ce sont des objectifs à long terme, difficiles à atteindre dans le contexte économique actuel, les élus de Sumène s'appuient sur plusieurs atouts :

- sur le plan environnemental,
l'adhésion à la charte du PNC, l'inscription au patrimoine mondial par l'UNESCO, la présence d'un site NATURA 2000 .
- sur le plan géographique,
le paysage des Cévennes méridionales, le climat méditerranéen.
la proximité des villes de Nîmes et de Montpellier, espaces de découverte et d'activités de pleine nature **pour leurs habitants.**
- sur le plan culturel,
l'attractivité des terres cévenoles et de leur histoire,
un village à taille humaine, vivant et accueillant, offrant un large éventail d'événements sportifs et culturels au fil des saisons.

A partir de cette vision de leur village, le maire et son équipe municipale inviteront les Suménois à participer activement et régulièrement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un des sujets-phare de l'« Assemblée Participative des Habitants ». Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve ces orientations.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2014

	Subvention	Frais supp.	Total Subv
AMICALE BOULISTE	125 €	100 €	225 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	220 €		220 €
ASSOCIATION PARENTS ECOLES MATERNELLES	500 €	100 €	600 €
APEE Privée	1681€		1681€
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE	1817,50 €		1817,50 €
A.S.S.E SECTION THEATRE	155 €		155 €
A.S.S.E BASKET (5 votes contre 2 abstentions)	1600 €	100 €	1700 €
A.R.P.O	300 €	100 €	400 €
CIS GROUPE SPELEO RIEUTORD (Mr MERELLE Michel est sorti)	300€		300€
CLUB CHIFFRES ET LETTRES	125 €		125 €
ENTENTE BOULISTE	125 €	100 €	225 €
FANFARE SUMENOISE	1650 €		1650 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (Mme FESQUET Fabienne est sortie)	200 €	100 €	300 €
SOCIETE DE CHASSE	800 €		800 €
RALLYE MATHEMATIQUE DE GANGES	90 €		90 €
COLLEGE SECOURISME (1 abstention)	140€		140 €
APPEL GANGES	124€		124 €
CLUB DE L'AMITIE	400 €	100 €	500 €
AAPPMA PECHE	500 €		500 €
CRI DU TIGRE (4 abstentions)	500€		500 €

COMITE DES FETES	2484 €	100 €	2584 €
E.S.S (5 votes contre 3 abstentions)	2000 €		2000 €
ASSOCIATION « LES ELVIS PLATINES »	1500 €	100 €	1600 €
ASSOCIATION « TENNIS CLUB » (Mr MERELLE Michel est sorti) (1 abstention)	300 €	100 €	400 €
ASPHODELE LE PRIEURE (4 votes contre 4 abstentions)	600 €	100 €	700 €

ALLONS ENFANTS (Mr ESPAZE Bernard est sorti) (5 abstentions)	500 €	100 €	600 €
COURIR A SUMENE	400 € Dont 200 € subv except		400 €
HABITANTS DE SANISSAC		100 €	100 €
LE FIL ET NOUS		100 €	100 €
PENA TORO CASTANO	150 €	100 €	250 €
REGARD'AILLEURS (Mr TEISSERENC E et Mme CALAIS M-C sont sortis) (4 votes contre 2 abstentions)	400 €	100 €	500 €
RELIANCE (Mme CALAIS Marie-Christine est sortie)	100 €	24 €	124 €
SUMENE BADMINTON	150 €	100 €	250 €
TEMPS DE POINTES (2 abstentions)	400 € Dont 200 € subv except	100 €	500 €
COMITE DE JUMELAGE (Mr TOUREILLE Christian est sorti)		92,70€	92,70 €